

“ Attendu que, les catholiques de Winnipeg en particulier ont vu leurs efforts réitérés pour obtenir justice, rejetés par le refus constant de la ville de Winnipeg à leurs justes demandes, et attendu qu'ils ont eu, pendant plus de douze ans, à payer une double contribution, l'une pour la construction et l'entretien des écoles publiques de Winnipeg, et l'autre pour la conservation de leurs propres écoles :

“ Qu'il soit résolu, que nous catholiques de la ville de Winnipeg, réunis en assemblée publique, considérons de notre devoir, de faire connaître que nos griefs en matière d'écoles n'ont nullement été adoucis jusqu'à présent ;

“ Qu'il soit encore résolu que MM. J. G. Carroll, T. D. Deegan, P. Marrin, N. Bawlf, F. W. Russell et McManus forment le comité, avec autorisation d'ajouter d'autres à leur nombre, devant se présenter au gouvernement local et exposer à l'Hon. Premier du Manitoba, nos griefs avec prière de les adoucir; et dans le cas où le dit gouvernement local refuserait nos justes demandes ou se déclarant incapable de nous les accorder, deux des membres du dit comité soient immédiatement envoyés à Ottawa dans le but d'exposer la chose devant le gouvernement fédéral et de prier le gouverneur-général de ne point permettre que la minorité molestée du Manitoba souffre plus longtemps ce traitement injuste qu'elle subit depuis plus de douze ans.”

Ces résolutions sont claires, précises et nous font voir l'état actuel de ce que nous appelons “ La Question des Ecoles du Manitoba.”

LEON XIII MOURANT

Le Délégué apostolique, Mgr Sbaretta, a annoncé, par dépêche télégraphique, à Mgr l'Archevêque la maladie grave de S. S. Léon XIII. Sa Grandeur a immédiatement averti ses vénérables suffragants et elle a prescrit à MM. les Curés des paroisses voisines et aux communautés religieuses la bénédiction du T. S. Sacrement avec le chant du *Miserere* et l'invocation trois fois répétée: *Salus infirmorum, ora pro nobis.*

Dominus conservet Leonem XIII.